

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

l'Informatique et des Libertés ont décidé d'associer leurs efforts pour mieux sensibiliser les jeunes aux dangers d'Internet

Paris, le 22 janvier 2009

ont signé une Convention de partenariat afin d'unir leurs efforts en vue d'améliorer qui en ont la responsabilité (parents, enseignants, éducateurs...). Il s'

C'est dans ce cadre que, dès le début de l'année 2008, la CNIL a associé la Défenseure nés et sur celle relative à l'utilisation de l'internet par les jeunes (blogs,

e l'information et de la

Ainsi, l'utilisation d'Internet par les enfants peut constituer un danger du fait de l'accès possible à des contenus qui peuvent être illégaux ou de nature à les troubler

l'exploitation de leurs données à des fins de prospection commerciale ou encore du

géolocalisation ne puissent être mis en œuvre que dans le respect du droit à la protection des données et des droits de l'enfant.

chargée de faire respecter et de promouvoir les droits de l'enfant tels qu'ils ont été internationale des droits de l'enfant.

trois missions principales traiter les réclamations individuelles concernant des atteintes aux droits de l'enfant, proposer des modifications de textes législatifs, réglementaires ou de pratiques professionnelles rendre des avis mettre en place des actions de formation et d'information sur les droits de l'enfant

mission de protéger la vie privée et les libertés individuelles ou publiques des personnes face aux menaces de l'informatique

Informatique et Libertés » s'imposent avec encore plus de force lorsqu'il s'agit de mineurs. La sensibilisation privée est l'une des principales missions de la
